

La déclaration des antimicrobiens avec Calypso : où en est la filière porcine ?

Basile PASQUEREAU, Anne CHEVANCE, Delphine URBAN, Franck FOURES

Anses, Agence nationale du médicament vétérinaire (ANMV), CS 70611 – F-35306 FOUGERES Cedex

basile.pasquereau@anses.fr

Antimicrobial declaration with Calypso: what is the situation in the pig sector?

Monitoring of sales of veterinary medicinal products containing antimicrobials in France is based on annual declarations from pharmaceutical laboratories, which provide sales volumes and an estimated breakdown of sales by animal species. However, these data may not be accurate and do not provide use by animal subcategory. Regulation 2019/6 of the European Union (EU) requires collecting data on antimicrobial drug use by both animal species and subcategory. Each country in the EU has developed its own system. Calypso, the system chosen to collect these data in France, has been operational since April 2023. Compliance with Calypso began slowly, but since the beginning of 2024, an increasing number of qualified software applications enable veterinarians to automatically transmit antimicrobial use data. According to estimates based on sales monitoring, in 2023, 14.6% of the antimicrobial tonnage used in the pig sector was reported in Calypso. In March 2025, the European Medicines Agency will publish a report on antimicrobial use in the European Union. Out of the 27 EU countries, 8 have already collected use data that correspond to more than 90% of the tonnage of sales data for pigs, while 12 have a coverage rate of 50-90%. France is one of 7 EU countries that currently collect less than 50% of antimicrobial use data for pigs. Technical developments currently underway should enable more of these data to be collected, but the pig sector needs to make efforts to ensure that declarations are made.

INTRODUCTION

L'antibiorésistance est un problème majeur de santé publique qui affecte la santé humaine et la santé animale et nécessite une approche « One Health ». Pour préserver au mieux l'efficacité des antibiotiques, il est important de lutter contre leur mésusage et de réduire leur utilisation. La lutte contre l'antibiorésistance est un objectif phare du règlement européen sur les médicaments vétérinaires n°2019/6. Ce règlement instaure la transmission des données de ventes et d'utilisation de médicaments antimicrobiens à l'Agence Européenne du Médicament (EMA) par les Etats Membres comme mentionnée dans l'article 57. Les antibiotiques, les antifongiques et les antiprotozoaires sont considérés comme des antimicrobiens.

Pour répondre à ces exigences européennes, la France collecte les données d'utilisation de médicaments antimicrobiens vétérinaires et humains auprès des vétérinaires, des pharmacies, et des opérateurs de l'alimentation animale. La remontée de données est une des fonctionnalités de la plateforme Calypso (CNOV, 2023a). Piloté par l'Ordre des vétérinaires, en concertation notamment avec des organisations professionnelles vétérinaires et l'Anses-ANMV, Calypso est accessible aux vétérinaires depuis le 14 mars 2023.

En France, tous les ayants droit du médicament vétérinaire et les fabricants et distributeurs d'aliments médicamenteux sont concernés par l'obligation de remonter des données d'utilisation des antimicrobiens pour toutes les espèces animales (selon l'article L. 5141-14-1 du Code de la santé

publique). L'Anses-ANMV a la charge de l'analyse des données collectées dans Calypso et de la transmission annuelle des données nationales à l'EMA.

1. MATERIEL ET METHODES

La remontée des données d'utilisation dans Calypso

Le système Calypso simplifie la collecte des données d'utilisation des antimicrobiens en automatisant leur transmission depuis les logiciels vétérinaires. Ces logiciels doivent être préalablement qualifiés selon un cahier des charges spécifique. Pour les vétérinaires non équipés de logiciels « métier », un formulaire en ligne est disponible pour une remontée manuelle sur le site de l'Ordre dans la rubrique « Calypso ». Les pharmaciens, fabricants et distributeurs d'aliments médicamenteux disposent également d'un accès à Calypso pour déclarer leurs cessions d'antimicrobiens (CNOV, 2023b).

Données collectées pour les porcs pour l'année 2023

Les données présentées ci-dessous proviennent des cessions de médicaments contenant des antimicrobiens pour l'espèce porcine réalisées en 2023. Ces déclarations ont été reçues entre avril 2023 (date du lancement de Calypso) et le 27 septembre 2024. Il est recommandé aux vétérinaires de déclarer régulièrement leurs données (quotidiennement à mensuellement), il est aussi possible de faire des déclarations